

Province de Québec  
District d'Arthabaska  
MRC de l'Érable  
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **septième jour de juillet 2003 à 20h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Serge Bizier  
Monsieur Claude Ménard  
Monsieur André Bergeron  
Madame Monique Carré  
Monsieur Gilles Fortier  
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le greffier Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

**03-07-196**

**Approbation des procès-verbaux**

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu d'approuver les procès-verbaux du 2 juin et du 25 juin 2003 avec une modification à la résolution no 03-06-182 par le retrait des mots « notarié l'acte d'achat et » et par le remplacement de « six mois » par « cent vingt (120) jours ».

ADOPTÉE

**03-07-197**

**Ratification des chèques**

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

**Fonds d'administration :**

- En date du 4 juin 2003	
- nos 3CH000852 à 3CH000861	17 203.40 \$
- En date du 5 juin 2003	
- no 3CH000862	217.31 \$
- En date du 5 juin 2003	
- nos 3CH000863 à 3CH000869	922.55 \$
- En date du 9 juin 2003	
- nos 3CH000870 à 3CH000873	29 438.10 \$
- En date du 18 juin 2003	
- nos 3CH000874 à 3CH000879	16 017.65 \$

- En date du 23 juin 2003
  - nos 3CH000880 à 3CH000886 23 517.79 \$
- En date du 23 juin 2003
  - no 3CH000887 13 015.70 \$
- En date du 2 juillet 2003
  - nos 3CH000888 à 3CH000891 27 965.66 \$
- temps supplémentaire des périodes 200323 à 200326

ADOPTÉE

**03-07-198**

**Approbation des comptes**

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement:

**Fonds administration :**

- En date du 4 juillet 2003
  - nos 3CH000892 à 2CH001033 311 611.55 \$

**Fonds d'immobilisation :**

- En date du 30 mai 2003
  - nos 3CH200010 à 3CH200013 67 704.02 \$

ADOPTÉE

**03-07-199**

**Radiation de solde**

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de radier un solde de 386.34 \$ au compte client no 3085.

ADOPTÉE

**03-07-200**

**Échéance d'obligation avec la Société québécoise d'assainissement des eaux**

ATTENDU l'offre de la Société québécoise d'assainissement des eaux d'acquitter le solde non amorti d'une obligation (Série AN) venant à l'échéance le 11 août 2003;

ATTENDU QUE le montant exact du solde en capital non amorti a été estimé par la SQAÉ et sera plus exactement fixé lors de l'échéance;

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de rembourser à la SQAÉ la totalité de l'échéance de l'obligation Série AN au montant approximatif de 10 516.18 \$;

QUE ce montant soit puisé à même les activités financières de l'année 2003.

ADOPTÉE

03-07-201

**Démission d'un pompier**

ATTENDU le rapport du directeur du service des incendies relativement à la démission d'un pompier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil municipal prend acte de la démission de Monsieur Hugo Blanchette, pompier volontaire de la Ville de Princeville;

QUE ce conseil accepte la démission exprimée par Monsieur Blanchette et qu'une lettre de remerciements soit adressée à la personne démissionnaire pour exprimer notre gratitude pour les services rendus.

ADOPTÉE

03-07-202

**Avis de motion – Règlement no 10-01 sur les systèmes d'alarme**

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée le règlement 10-01 concernant le contrôle des systèmes d'alarme et de leur fonctionnement. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

03-07-203

**Avis de motion – Règlement no 10-02 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée le règlement 10-02 concernant l'utilisation extérieure de l'eau potable, les restrictions et les interdictions. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

03-07-204

**Avis de motion – Règlement no 10-03 relatif à la circulation et au stationnement**

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée le règlement 10-03 concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la municipalité. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

03-07-205

**Avis de motion – Règlement no 10-04 concernant les nuisances**

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Fortier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée le règlement 10-04 concernant les nuisances dues, notamment, au bruit, aux feux d'artifice, aux feux, aux armes etc. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

03-07-206

**Avis de motion – Règlement no 10-05 sur le colportage**

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée le

règlement 10-05 sur le colportage. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

03-07-207

**Avis de motion – Règlement no 10-06 concernant les animaux**

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée le règlement 10-06 concernant les animaux notamment les nuisances causées par ceux-ci. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

03-07-208

**Avis de motion – Règlement no 10-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics**

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée le règlement 10-07 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

03-07-209

**Tarifs pour séance de formation**

ATTENDU QUE le service des incendies de Princeville offre la possibilité aux dirigeants ou contremaîtres d'usines de Princeville, une formation en prévention incendie;

ATTENDU QUE ce conseil désire ordonner l'imposition d'un tarif horaire pour compenser le salaire versé au formateur du service des incendies lors d'une formation offerte sur le territoire de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser le service des incendies de Princeville à offrir aux différents dirigeants d'entreprises ou contremaître d'usines, une formation sur la prévention incendie dans leur milieu de travail au coût de 35 \$ /heure.

ADOPTÉE

03-07-210

**Approbaton de travaux – Télébec**

ATTENDU la demande d'approbaton de travaux présentée par Télébec Ltée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu d'approuver les travaux projeté par Télébec Ltée pour effectuer l'installation de câble aérien dans le secteur du 7<sup>e</sup> rang Ouest et de la route 263 Nord tel qu'illustré au projet de plan # 402393.

QUE lesdits travaux demeurent sous la responsabilité de Télébec Ltée.

ADOPTÉE

03-07-211

**Avis de motion – Règlement travaux rue Desharnais**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement décrétant des travaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie sur la rue Desharnais, une dépense de 292 000 \$ et un emprunt n'excédant pas 242 000 \$.

03-07-212

**Demande de certificat au Ministère de l'environnement – Rues Lemieux et Montclair, rue Desharnais**

ATTENDU QUE la Ville de Princeville de Princeville désire entreprendre la réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout le long de la rue Lemieux, Monclair ainsi que la réfection des réseaux de la nouvelle rue Desharnais;

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation doit être présentée au ministère de l'Environnement pour autoriser la réfection desdits travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la firme de consultant Technika à présenter deux (2) demandes de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement du Québec, afin d'obtenir l'autorisation d'effectuer des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial des rues Lemieux, Monclair ainsi que pour la construction des réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial de la nouvelle rue Desharnais.

ADOPTÉE

03-07-213

**Soumissions produits pétroliers – Adjudication de contrat**

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions reçues et déposée par le greffier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'accorder le contrat de fourniture des produits pétroliers aux plus bas soumissionnaires selon les différentes catégories de produits pétroliers ci-dessous mentionnés :

Pétroles Beauregard inc.

Huile à chauffage	0,3160 \$ / litre
Essence ordinaire	0,5910 \$ / litre

Pétrole Bois-Francis (2000) inc.

Essence diesel -25°	0,5380 \$ / litre
Essence diesel -40°	0,5480 \$ / litre

ADOPTÉE

03-07-214

**Autorisation de paiement – Teknika – Rue St-Jean-Baptiste Nord**

ATTENDU QUE le Groupe Teknika inc. a présenté une facturation relative aux honoraires professionnels répartis selon les règlements d'emprunt de la Ville de Princeville pour la réfection de la rue St-Jean-Baptiste Nord non encore réalisée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le paiement des honoraires professionnels présentés par le Groupe Teknika inc. relativement au projet de réfection des infrastructures de la rue St-Jean-Baptiste Nord, au montants de 45 867.92 \$ et 50 493.26;

QUE la trésorière soit autorisée à émettre le paiement des honoraires professionnels présenté par le Groupe Teknika inc. à Services de gestion S.G.T.

ADOPTÉE

03-07-215

**Budget supplémentaire de l'Office municipal d'habitation de Princeville**

ATTENDU la demande de budget supplémentaire produite par l'Office municipal d'Habitation de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de présentation de budget supplémentaire de l'Office municipal d'Habitation de Princeville d'un montant de 972.50 \$ pour effectuer certains travaux rendus nécessaires pour la sécurité des locataires;

QUE le conseil municipal consent à assumer la contribution supplémentaire demandée par l'Office municipal d'Habitation de Princeville.

ADOPTÉE

03-07-216

**Colloque enfance-jeunesse – famille**

ATTENDU QUE le CLSC de l'Érable s'apprête à organiser la 3<sup>e</sup> édition du colloque Enfance-Jeunesse-Famille de la MRC de l'Érable;

ATTENDU QU'une demande d'aide financière a été adressée au conseil pour permettre la tenue de cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller Serge Bizier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la contribution d'un montant de 500 \$ à l'organisation Homme Alternative pour permettre la tenue de la 3<sup>o</sup> édition du colloque Enfance-Jeunesse-Famille de la MRC de l'Érable qui aura lieu à la Polyvalente La Samarre en novembre 2003.

ADOPTÉE

03-07-217

**Demande de la Maison des jeunes La Fréquence**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par la Maison des Jeunes de Princeville « La Fréquence »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise l'attribution d'un montant de 1 000\$ par année durant une période de dix (10) ans pour appuyer le projet d'achat d'une maison pour l'organisation des activités de la Maison des Jeunes de Princeville;

QUE l'attribution de cette somme à la Maison des Jeunes soit conditionnelle à l'achat d'une maison pour loger l'organisation de la Maison des Jeunes de Princeville.

ADOPTÉE

**03-07-218**

**Demande de dérogation mineure – Michel Gagnon**

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Michel Gagnon;

ATTENDU QUE la présente demande ne cause pas de préjudices à quiconque dans l'entourage immédiat;

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jan Heeremans, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par Monsieur Michel Gagnon pour permettre l'agrandissement d'un garage annexe dont la superficie dépassera de 11,4 mètres carrés la superficie permise dans ce secteur.

ADOPTÉE

**03-07-219**

**Avis de motion – Règlement du plan d'urbanisme**

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Ménard à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement concernant le plan d'urbanisme de la nouvelle Ville de Princeville. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

**03-07-220**

**Avis de motion – Règlement de zonage**

Avis de motion est donné par le conseiller Gilles Fortier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée le règlement de zonage de la nouvelle Ville de Princeville. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

**03-07-221**

**Avis de motion – Règlement de lotissement**

Avis de motion est donné par le conseiller Jan Heeremans à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée le règlement de lotissement et sur les conditions de permis de construction de la nouvelle Ville de Princeville. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

03-07-222

**Avis de motion – Règlement de construction**

Avis de motion est donné par le conseiller André Bergeron à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée le règlement de construction de la nouvelle Ville de Princeville. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

03-07-223

**Avis de motion – Règlement du plan d'intégration et d'implantation architectural du nouveau parc industriel**

Avis de motion est donné par le conseiller Serge Bizier à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement assujettissant la délivrance de permis de construction ou de lotissement ou de certificats d'autorisation dans le secteur du nouveau parc industriel à l'approbation de plans relatifs à l'implantation et à l'architecture des constructions ou à l'aménagement des terrains et aux travaux qui y sont reliés. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

03-07-224

**Avis de motion – Règlement sur les dérogations mineures**

Avis de motion est donné par la conseillère Monique Carré à l'effet qu'il sera présenté lors d'une séance subséquente soit régulière, spéciale ou ajournée un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement. La dispense de lecture est accordée lors de l'adoption de ce règlement.

03-07-225

**Modification de la résolution no 03-04-110 de vente de terrain**

Sur une proposition du conseiller Serge Bizier, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu de modifier la résolution 03-04-110 par le remplacement du cessionnaire « Constructions Carol Allaire inc. » par Madame Francine Lafond pour les lots 247-5-14 et 247-1-156 (585 Fréchette).

ADOPTÉE

03-07-226

**Annulation d'autorisation de vente – 310 Fréchette**

ATTENDU l'état de santé de l'éventuel acheteur;

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'annuler la résolution 03-06-193 par laquelle la Ville de Princeville cédait à Monsieur Clément Durocher le lot 247-1-147.

ADOPTÉE

03-07-227

**Entente de services – École Sacré-Cœur**

ATTENDU QUE le conseil désire entériner une entente de service avec la Commission Scolaire des Bois-Francs pour l'utilisation de certains immeubles et de certains équipements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise la signature d'une entente de service avec la Commission Scolaire des Bois-Francs pour l'utilisation d'immeubles et de certains équipements appartenant aux deux parties tels que cités dans le protocole d'entente rédigé à cet effet;

QUE Monsieur Claude Fortier, régisseur aux sports et aux loisirs soit autorisé pour et au nom de la Ville de Princeville à signer le protocole d'entente.

ADOPTÉE

**Ministère de l'environnement** - Réception de documentation sur la nouvelle réglementation sur le captage des eaux souterraines entrée en vigueur le 15 juin 2003 - Classée.

**Régie des Alcools des courses et des jeux** - Réception d'un avis relatif à une demande de licence ou de permis pour le commerce « Restaurant chez Léli » situé au 315, Boulevard Baril Ouest, Princeville. -Classé.

03-07-228

**Ordre des Filles d'Isabelle**

ATTENDU la sollicitation produite par l'Ordre des Filles d'Isabelle pour la tenue du Congrès d'État qui aura lieu à Victoriaville en septembre 2003;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil autorise l'attribution d'un montant de 100 \$ à l'organisation de l'Ordre des Filles d'Isabelle de Victoriaville pour l'organisation de leur congrès d'État qui se déroulera à Victoriaville au cours du mois de septembre 2003.

ADOPTÉE

03-07-229

**FADOQ**

ATTENDU la demande d'aide financière présentée dans le cadre du programme Roses d'Or produite par la Fédération de l'Âge d'or du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville octroie un montant 283.81 \$ à la FADOQ Région Centre-du-Québec pour la confection d'un bottin de référence des résidences privées pour aînés.

ADOPTÉE

**Société d'agriculture des Bois-Franc** - Remerciements pour la contribution accordée par la Ville de Princeville pour la confection du bottin souvenir de la 145<sup>e</sup> Exposition agricole de Victoriaville, édition 2003 - Classée.

03-07-230

**Projet de fourniture d'aqueduc et d'égout – Boulevard Baril Ouest – Etude préliminaire**

ATTENDU les requêtes verbales adressées par les citoyens situés en bordure du Boulevard Baril Ouest relatif aux services d'aqueduc et d'égout dans le secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville autorise le Groupe Technika à présenter une étude préliminaire et de faisabilité concernant la fourniture des services d'aqueduc et d'égout dans le secteur Sud du Boulevard Baril Ouest de Princeville.

ADOPTÉE

**Période de questions**

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire suppléant invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

**Monsieur Marc Croteau**, Président du Festival du Cheval félicite le conseil pour l'excellente collaboration démontrée lors de la tenue de la 4<sup>e</sup> Édition du Festival du Cheval à Princeville.

03-07-231

**Levée**

Sur la proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que la réunion régulière soit close.

ADOPTÉE

---

Mario Juare, greffier

---

Laurent Carignan, maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

---

Louise Bergeron, trésorière

